



Ordonnance de télécom CRTC 2010-574

Version PDF

Ottawa, le 12 août 2010

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Navigata Communications 2009, Inc.	Entente relative au service de fichiers d'échange d'inscriptions ordinaires	8340-N75-201012278	le 3 août 2010
Navigata Communications 2009, Inc./Société TELUS Communications	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1	8340-N75-201012286	le 3 août 2010

Secrétaire général